

Commune de Saily-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL
2025/023

OBJET :

**Réglementation de la circulation, interdiction de stationner.
Travaux : chemin d'Hem.**

Le Maire de la Commune de SAILLY-lez-LANNOY,

Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,

Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,

Vu la demande de travaux, chemin d'Hem, pour intervention sur le réseau électrique.

Cette demande a été présentée le 06 février 2025 par la Société Pattyn – rue René Laennec – ZI de la Houssoye – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES pour le compte d'ENEDIS.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs etc...

ARRETE

Article 1 : A partir du 10 février 2025 et ce pour une durée de 30 jours, le stationnement et le dépassement seront interdits à la hauteur des travaux, la circulation des véhicules en tous genre sera limitée à 30 km/h. La chaussée sera rétrécie au besoin sur une seule file à l'aide de feux tricolores.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Société Pattyn – rue René Laennec – ZI de la Houssoye – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES chargée de l'exécution des travaux. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Une copie du présent arrêté devra être affichée sur le chantier.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baisieux et l'entreprise sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Le SDIS, le SMUR et Esterra seront informés de ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saily-lez-Lannoy, le 06 février 2025.

Le Maire,

Eric SKYRONKA.

